

<https://www.snetap-fsu.fr/Plan-d-accompagnement-CFA-CFPPA-encore-des-lacunes.html>



Plan d'accompagnement CFA CFPPA : encore des lacunes !

- Les Dossiers - Formation adulte - apprentissage -

Date de mise en ligne : mardi 3 décembre 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 13 novembre 2019, la [DGER](#) réunissait un groupe de travail sur le Plan Accompagnement des [CFA CFPPA](#), suite à la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel". Une précédente réunion de ce groupe de travail avait eu lieu le 20 septembre dernier.

17 représentant.es des [OS](#) étaient présent.es : 6 [FSU](#), 3 [CFDT](#), 3 [FO](#), 3 [UNSA](#) 2 [CGT](#). L'administration était représentée par Adeline Croyère, Yveline Guegan, Alexandre Le Girard (EDUTER-CNERTA).

Le Snetap-FSU était représenté par : Gilles Bouchaud, Maryse Angle, Mostafa Nazahoui, Michèle Chalaye, Jean-Marie Le Boiteux, Serge Pagnier.

La majorité des OS a fait part en préalable d'un plan d'accompagnement conduit en faveur des structures et des directeurs mais pas ou peu orienté pour accompagner les personnels.

La FSU a précisé que ces lacunes du Plan d'accompagnement génèrent chez les personnels de profondes incertitudes et même de l'insécurité...

La [DGER](#) a fait une présentation des récentes sorties de texte depuis la précédente réunion :

1 - arrêté CPC

L'arrêté de composition de la [CPC « Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces »](#) a été publié le 25 octobre 2019.

Le Snetap-FSU a de nouveau dénoncé l'absence de représentant.es des personnels enseignant et formateur dans cette nouvelle CPC. Mais il a aussi déploré l'absence de représentation de la DGER au sein de cette CPC. En effet, contrairement au [MEN](#) et au [MESR](#) où les directions de l'enseignement sont représentées, ici c'est la DGPE (Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises) qui représentera le Ministère de l'Agriculture. Pour la DGER c'est une chance que le MAA soit ainsi représentée. ... Elle n'a convaincu qu'elle même.

135 diplômés et CS du MAA sont concernés par les CPC et une centaine est visée par la CPC agriculture.

2 - Décret CFA

Le décret CFA est sorti la première semaine de novembre. Le comité de liaison disparaît et renvoie à une base contractuelle à établir pour chacune des formations conventionnées. Il renvoie à une déclaration d'activité et à une certification qualité des organismes de formation :

- Déclaration d'activité

Les organismes de formation déclarent à leur choix une ou plusieurs activités FPC, apprentissage ou bilan de compétences. Chaque [EPLFPA](#) devra faire une déclaration d'organisme de formation. L'ensemble des activités se retrouvera derrière l'attribution d'un n° de Siret unique en lieu et place de n° de siret différent à chacune des activités.

- Certification qualité

Il y a maintenant un référentiel d'engagement propre à l'EA. Il inclut un référentiel qualité établi à 2 niveaux de nouvelles exigences les conclusions du groupe de travail qualité + attentes de management. **Ce référentiel est d'ores et déjà disponible sur le site [qualiformagri](#).**

La certification qualiform porte sur les activités proposées par l'organisme de formation :

- * une certification propre à chacune des activités : FPC ou apprentissage ou bilan de compétence/[VAE](#) ;
- * une double qualification : apprentissage et FPC ou FPC et Bilan/VAE ou Apprentissage et VAE ;
- * une certification englobante : apprentissage + FPC + bilan/VAE.

3 - Décret taxe d'apprentissage à venir

Dans le cadre du Plan d'accompagnement, 107 actions ont été proposées : 75 se sont réalisées au 1er semestre et concernées 3146 participant.es. Les actions d'appui aux structures représentaient 59 % des actions avec 73 % d'entre elles en faveur de la stratégie et 22 % pour la qualité. 41 % des actions aux agents 59 % concernaient la pédagogie et 34 % le soutien aux activités personnels.